

RECRUTEMENT A LA 564

-Principe de base: Co-optation par mise au vote majoritaire//Eviction par mise au vote majoritaire.

-RECRUTEMENT OUVERT A TOUS

- Pas d'organisme ou de moniteur dédié dans l'escadron car la formation *ab initio* ne rentre pas dans les attributions du 564th Aggressor.
- Niveau minimum d'expérience ***requis*** en compétence Air-Air et SITAC
- Condition sine qua non: possessions d'au moins 2 modules faisant parti de l'inventaire de l'escadron:

1. MiG21
2. F5E3 Tiger
3. F/A 18 Hornet
4. (*a venir*) F 14 A/B Tomcat

La question des cartes géographiques obligatoire parmi Causase, Normandie, Nevada, Ormuz) est aussi à définir!

La possession du module de contrôle aérien LOATC serai un «atout non négligeable» ou purement obligatoire?

Volume escadron a 10 pilotes max?

Attente du départ d'un pilote pour ouvrir une place?

Quels sont les causes de refus d'un pilote candidat?

Notion de durée* ou d'accomplissement** pour la titularisation d'un *prospect* en titulaire?

* A l'image des pratiques de la 3rd.

**ce qui revient a déterminer le profil que l'on recherche: simple ailier compétent ou on veut des chefs de patrouilles confirmés qui peuvent tout faire?

Quels sont les causes d'éviction d'un pilote titulaire?

